

Chères Caumontaises, chers Caumontais,

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 4 octobre 2018, a approuvé la création de la commune nouvelle « La Bouille – Caumont ». Je tiens à remercier les 7 conseillers municipaux qui, à mes côtés, ont pris leurs responsabilités. Agir en élus responsables, c'est décider en contexte d'incertitude. Attendre des garanties à 100%, c'est laisser filer le train. Pour assurer le développement de la commune au service de ses habitants, à tous les âges de la vie, dans les prochaines années et décennies, il faut savoir construire à 10 ans. Et dans 10 ans, je me vois personnellement dans la Métropole Rouen Normandie alors que d'autres élus voisins lorgnent vers Pont-Audemer...

Si cette décision a pu légitimement surprendre certains Caumontais, il convient que vos élus s'en expliquent. Je vous dois une totale transparence.

À notre grand regret, ce projet ne se concrétisera pas au 1^{er} janvier 2019. Le dossier devait être complètement concrétisé pour le 15 octobre 2018 afin qu'un décret en Conseil d'Etat modifie les limites territoriales de l'Eure et de la Seine-Maritime. Il était bouclé aux ¾ avec les deux délibérations unanimes du Conseil municipal de La Bouille et celle du Conseil départemental de Seine-Maritime. Seule manquait celle du Conseil départemental de l'Eure qui, à notre grande surprise et bien que son Président m'ait écrit le 26 septembre son soutien, a repoussé à la demande de la Métropole son avis à sa session de décembre 2018. Le dossier de fusion est donc aujourd'hui forclos.

En outre, la Métropole Rouen Normandie a demandé aux communes de La Bouille et de Caumont de retirer leur projet de commune nouvelle. Selon les textes en vigueur, la modification du périmètre de la Métropole aurait entraîné la fin du contrat local de gouvernance actuelle. En clair, le nombre de Conseillers métropolitains et de Vice-Présidents aurait dû être réduit. Il aurait fallu également procéder à la réélection de chaque conseiller métropolitain dans chaque commune. Dans ce contexte, la Métropole et ses satellites (SMEDAR par exemple) se seraient retrouvés ralentis pendant des mois : le temps de retrouver une situation de stabilité.

Nous devons regretter l'erreur d'appréciation de la Métropole Rouen Normandie, institution dont le budget atteint 1 milliard d'euros, qui a pourtant soutenu depuis le mois de mai les communes de Caumont et de La Bouille dans leur démarche. Leur erreur d'appréciation juridique conduit malheureusement à abandonner un projet territorial pourtant profitable aux habitants.

Seuls l'intérêt général et la qualité de vie de toutes les Caumontaises et de tous les Caumontais, ainsi que l'attractivité de notre territoire, ont dicté le choix des 8 élus à approuver la création de la commune nouvelle « La Bouille – Caumont ». Nous avons refusé d'entrer dans la spirale infernale du « payer plus d'impôts pour bénéficier de moins de services » et de servir le bien vivre ensemble à Caumont, via, par exemple, le ramassage des déchets verts à domicile. Je tiens personnellement à l'exprimer à chacun d'entre vous et regretter que la commune nouvelle ne se réalisera finalement pas le 1^{er} janvier 2019.

Avoir des finances saines et équilibrées est une obligation pour une commune ou une communauté de communes. Celles de la communauté de communes Roumois Seine sont dans le rouge comme chacun sait aujourd'hui. Elles ont abouti, vous le savez, à un vote de défiance du budget de l'intercommunalité le 12 avril dernier et à la définition de celui-ci par le Préfet de l'Eure. Le matraquage fiscal annoncé a ainsi été empêché, en même temps que tous nouveaux projets d'aménagement, en particulier celui du déploiement de la fibre optique. Aucune issue ne se dessine pour que cette situation cesse. Pire, elle se dégrade encore. Que va-t-il en effet advenir de la dette communautaire quand des communes riches comme Routot et Rougemontier vont la quitter ? La dette demeurera avec moins d'habitants pour la payer. Malheureusement, l'augmentation de vos impôts locaux sera la variable d'ajustement.

Pour continuer à améliorer le cadre de vie et obtenir des subventions de la Région et du Département pour le financement d'un projet d'investissement, il est nécessaire de l'inscrire au Contrat de territoire signé entre la Communauté de communes, le Département de l'Eure et la Région Normandie. La situation aujourd'hui délétère de la communauté de communes Roumois Seine empêche la concrétisation de ce contrat de territoire. Pour Caumont, cela signifie concrètement l'impossibilité de poursuivre la rénovation de la salle des fêtes ou encore l'ajout d'une salle de classe préfabriquée. Le reste à charge serait en effet trop élevé pour les finances de la commune, sauf à augmenter la part communale de vos impôts locaux et à encore alourdir la pression fiscale que vous allez subir sur la part prélevée par la communauté de communes. Les rubriques GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations) de vos taxes d'habitation et foncière sont une première salve d'augmentation prélevée par la communauté de communes. Pour votre information, cette taxe n'est pas prélevée au sein du territoire de la Métropole de Rouen. Nous vous assurons que nous pèserons de tout notre poids à la communauté de communes pour continuer à protéger au mieux les intérêts des Caumontaises et des Caumontais.

Le projet de commune nouvelle n'a pas fait varier notre attache aux enseignants du groupe scolaire communal, ni notre application à améliorer le cadre de vie des enfants scolarisés sur la commune. Si des propos parfois violents ont été reçus par vos élus, il convient de rappeler que l'école Jean de la Fontaine est depuis 2014 notre premier poste d'investissement avec 280 000 € : nouvel autocar, préau de la maternelle, city-stade, rénovation des locaux, accessibilité aux personnes handicapées, réseau informatique et développement du numérique, changement du réseau de chauffage et de la cantine, etc. Pour ce qui dépend des attributions communales, c'est-à-dire les locaux, nous avons suivi nos engagements, et même au-delà.

Depuis le début de notre projet de commune nouvelle, le sort réservé aux professeurs des écoles a été un souci constant. Ainsi, grâce à l'action opiniâtre de quelques élus de Caumont, une question écrite (question n°06508 du 2 août 2018) a été adressée directement au Ministre de l'Éducation Nationale par le Sénateur de l'Eure Hervé Maurey. Elle a été depuis relayée et appuyée début octobre par la Sénatrice de la Seine-Maritime Catherine Morin-Desailly. Elle formule une demande de changement de la règle de gestion de l'affectation des enseignants du premier degré dans le cadre d'une fusion de communes provenant de départements différents. Appliquée strictement par les services des ressources humaines de l'éducation nationale, nos enseignants n'avaient plus tous la garantie de pouvoir se maintenir en poste au sein de l'école Jean de La Fontaine. Les services de la Préfecture de Région nous ont pourtant fait savoir oralement le 8 octobre que notre requête de maintenir les enseignants dans leur poste aurait abouti.

Pour l'affectation des collégiens de Caumont au secteur du collège de Bourg-Achard, vos élus ont rencontré depuis les réunions publiques les Présidents des Conseils départementaux de l'Eure et de la Seine-Maritime. Ce sont en effet les départements qui définissent et gèrent la carte scolaire. Ces rencontres nous ont permis de clarifier la situation. Le collège de secteur de Bourg-Achard est déjà saturé. Les collèges aux alentours sont ceux de Grand Bourgtheroulde, de Routot et de Grand-Couronne. Les collèges de Grand Bourgtheroulde et de Routot sont à pleine capacité, pas celui de Grand-Couronne. Afin de ne pas laisser vides des investissements publics coûteux, des Conseils départementaux voisins sont fréquemment amenés à signer des conventions pour que des collégiens de communes limitrophes d'un autre département soient affectés dans un collège en sous capacité. Commune nouvelle ou pas, vous l'aurez bien compris, la possibilité de voir Caumont sortir du secteur de collège de Bourg-Achard existe donc bel et bien. En outre, les négociations engagées avaient abouti à un maintien jusqu'en 2022 de Caumont, en tant que commune déléguée de la commune « La Bouille – Caumont », au collège de Bourg-Achard.

Considérant ces faits nouveaux et sans aucun reniement, nous avons donc été 8 à approuver la fusion avec La Bouille.

Nous avons été 8 à vouloir ancrer notre territoire dans son bassin de vie, en stabilisant la pression fiscale locale au niveau de ce qu'elle était en 2017.

Nous avons été 8 à soutenir une solution qui résolvait l'entretien durable des berges de Seine par le Département de Seine-Maritime, à l'identique de ce qu'il est aujourd'hui à La Bouille. Nous avons obtenu l'assurance de la réfection de la route de la Cavée par la Métropole de Rouen Normandie alors que nous déplorons les vaines promesses du Département de l'Eure en la matière.

Nous avons été 8 à croire au développement touristique du territoire de « La Bouille – Caumont », et aux aménagements et équipements au service de tous les habitants, que seul le territoire nouveau aurait permis.

Nous avons été 8 à croire à l'arrivée de nouvelles mobilités (transports en commun, etc.) vers la métropole rouennaise, à l'heure du carburant cher et du développement inexorable de la limitation de l'accès des véhicules carbonés aux centres urbains.

Nous avons été 8 à agir, construire, et défendre ce projet d'intérêt général pour les jeunes, les actifs, et les aînés de Caumont. Il ne se concrétisera donc pas le 1^{er} janvier 2019. Nous restons convaincus que son avenir existe toujours. Même si cela sera plus complexe, nous resterons mobilisés pour défendre au mieux vos intérêts, pour contenir le taux des impôts qui pèsent sur vos budgets, à être inventifs pour continuer à mener des projets adaptés à nos capacités, à faire que Caumont demeure un territoire attractif et solidaire à tous les âges de la vie. Si nous et nos successeurs n'y réussissons pas dans les années et décennies à venir, notre population décroîtra et notre école se videra...

Je tiens maintenant à revenir sur les actions de quelques-uns, notamment parmi le Conseil municipal, qui souhaitent installer un climat délétère depuis la séance du 4 octobre 2018. Ils poursuivent et intensifient aujourd'hui au grand jour, à l'approche de l'échéance électorale de 2020, le travail de sape démarré il y a plus de 4 ans. Ils invoquent la trahison d'élus qui ont eu comme seul tort de ne pas compter leur temps, de mouiller la chemise jusqu'au dernier moment, d'engager les actions nécessaires à résoudre les problèmes liés à la scolarité des élèves et des collégiens, et d'en rendre compte pour permettre à l'ensemble des conseillers municipaux de prendre un choix éclairé. Nous attendons, comme vous sans doute, les propositions alternatives des 6 élus s'étant opposés à la concrétisation

de la commune nouvelle. Au regard de leur faible présence en Conseil municipal depuis 2014, il va falloir qu'ils se mettent au travail !

Chaleureusement.



Alain FONTAINE,
Maire de Caumont

Taux moyen de présence physique en Conseil municipal depuis le 30 mars 2014

